



FORMATION SUR MESURE

Plan de formation

0,7 UEC

Rôles et responsabilités des gestionnaires

Description

La formation vise à approfondir les connaissances des apprenants en leur offrant l'occasion de développer leur compréhension à l'égard des éléments suivants : rôles et responsabilités des gestionnaires, l'encadrement légal avec lequel ils doivent composer de même que les aptitudes et attitudes attendues dans leur fonction de planification, d'organisation, de direction, de contrôle et d'imputabilité.

Objectifs

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de mieux :

- connaître les rôles du gestionnaire dans le processus de gestion;
- réfléchir sur ses responsabilités, son niveau d'appartenance dans l'organisation;
- échanger sur les attitudes et les aptitudes attendues du gestionnaire;
- partager ses expériences avec des gestionnaires de générations différentes;
- prendre conscience de ses capacités et de ses zones d'influence dans son rôle de gestionnaire.

Contenu

- Les processus de gestion
- Les rôles attendus
- Les libertés managériales et son encadrement juridique
- La gestion courante des ressources humaines
- Les aptitudes du gestionnaire
- L'exercice d'une saine gestion
- Présentation du contenu et des objectifs du cours
- Question d'ouverture (réflexion sur la perception du rôle du gestionnaire)
- Échanges et discussions
- Présentation du PowerPoint sur les aspects suivants :
 - Les processus de gestion
 - Les rôles attendus
 - Les libertés managériales et son encadrement juridique
- Question de validation entre la perception du début en lien avec le rôle du gestionnaire et la présentation théorique des divers concepts présentés
- La gestion courante des ressources humaines
- Les aptitudes du gestionnaire
- L'exercice d'une saine gestion
- Conclusion sur les apprentissages de la journée et suivis

Clientèle visée

- Les cadres intermédiaires, cadres intérimaires, relève cadres et chefs d'équipe.



Note

Attestation de participation

Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par le Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants.

Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

Contrôle des présences

Les activités sont offertes de telle façon que le CESAM contrôle la présence physique continue de chaque participant, tout au long de l'activité.